

Mon sosa 223

Le **PRINCE** Sébastienne, Sosa 223

Fille de **Le PRINCE** Jean, Sosa 446, et de **JEHANNOT** Jeanne, Sosa 447.

Premier enfant de Jean et Jeanne. Née en 1708 et Décédée le 21/10/1788 à Sarzeau (56) âgée de 80 ans.

Elle s'est mariée avec **PÉDRON** Jean, Sosa 222, qui est né à Surzur, fils de **PEDRON** Jean, Sosa 444 (°1681 +1751), Laboureur, et de **le CROISIER** Françoise, Sosa 445. Deuxième enfant de Jean et Françoise. A sa naissance, son père était âgé d'environ 23 ans et sa mère 32 ans environ.

7 enfants sont nés de cette union :

1. **PÉDRON** Jean

Né le 02/12/1739 à Sarzeau (56).

Décédé le 07/12/1739 à Sarzeau (56) âgé de 5 jours.

2. **PÉDRON** Sébastienne, Sosa 111

Née le 17/11/1740 à Sarzeau (56).

Mariée le (p) 06/10/1761 à Sarzeau (56) avec **PEMBERT** Pierre, Sosa 110.

Décédée le 23/01/1788 à Sarzeau (56) âgée de 47 ans.

3. **PÉDRON** Julien

Né le 11/07/1743 à Sarzeau (56).

4. **PÉDRON** François

Né le 30/08/1744 à Sarzeau (56).

Marié le 19/01/1779 à Sarzeau (56) avec **GUYOT** Anne.

5. **PÉDRON** Jean

Né le 25/10/1747 à Sarzeau (56).

Uni avec **GUYOT** Marie.

6. **PÉDRON** Guillemette

Née le 26/09/1750 à Sarzeau (56).

7. **PEDRON** Vincente Agathe

Née le 27/02/1755 à Sarzeau (56).

Mariée le 25/01/1779 à Sarzeau (56) avec **le BODO** Marc.

Les parents de Jean ont quitté Surzur pour s'installer à Sarzeau. On retrouve Sébastienne et son mari Jean Pédron métayer aux Maisons Neuves près de Penvins.



Le métayage diffère profondément du fermage. Le paysan exploitant n'est pas lui non plus propriétaire des terres, mais il ne peut faire ce qu'il veut sur la ferme, contrairement au fermier qui après avoir payé une redevance est libre de ses choix. Dans les baux de métayage, le paysan partage avec le propriétaire la récolte, non seulement des grains, mais aussi des fruits, du bétail, des œufs, du lait, du beurre et de tout ce qui est produit. La part de chacun n'est pas la même partout. En Bretagne, le propriétaire et le métayer ont le plus souvent, chacun une moitié des produits de la ferme. C'est le propriétaire qui fournit la moitié des semences et presque toujours la moitié du cheptel, nécessaire à l'exploitation de la métairie.

Une forme de métayage que l'on trouve assez souvent en Bretagne, tout au moins au XVIII^e siècle, c'est le bail à détroit. Le métayer donne la moitié des grains et en plus une rente en argent, que l'on appelle aussi la petite ferme et qui est considérée comme l'équivalent de la moitié des pommes, du chanvre, du bénéfice sur les bestiaux. Le métayage impose donc au cultivateur des charges plus lourdes que le fermage, car la moitié de la récolte et des redevances accessoires que doit le métayer représentent, en général, une somme plus élevée que la rente fixe acquittée par le fermier. Les métayers sont directement et très étroitement liés au propriétaire. Ils ne sont pas libres de leurs choix. Toutefois ils ne semblent pas plus miséreux que les fermiers. (Serge Aberdam : La révolution et les luttes des métayers)

Sébastien et Jean étaient donc métayers. Combien de temps le sont-ils restés ? Leurs fils François et Jean étaient laboureurs à leurs mariages en 1779. Les deux frères s'étant mariés le même jour avec deux sœurs, Anne et Marie Guillo de Penvins.